



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/07/2025

Référence
D2025_34

Objet de la délibération
Acception du devis du Groupe Horizon pour le 14 juillet 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	5	7

Date de la convocation
07/07/2025

Date d'affichage
07/07/2025

Vote
A la majorité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi neuf juillet, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie
 M MORGEAT Guillaume,

Excusé(e-s) : M STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Delphine Bruchet), M BEDU Stéphane (pouvoir à Anne Claire Desforges)

Absent(e-s) : MM MALLET Jean-Yves, FLEUREAU Éric, MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : DESFORGES Anne-Claire

Lors du dernier conseil municipal convoqué pour le 4 juillet 2025, les délibérations n'ont pas pu être valablement votées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Ainsi les conseillers ont été convoqués une seconde fois pour le même ordre du jour en date du 07 juillet 2025 pour le conseil du 09 juillet 2025. De ce fait, lors de cette seconde séance, la condition de quorum n'est plus exigée, le vote se fera à la majorité présente.

Objet de la délibération : Acception du devis du Groupe Horizon pour le 13 juillet 2025

Pour donner suite au refus d'octroi de subvention du département pour le concert du 13 Juillet au soir, Mme VAPPEREAU, a proposé le devis de la compagnie Horizon de Roissy en Brie.

Cette compagnie propose un mélange de musique déambulatoire et karaoké en live avec un guitariste et un violoniste pendant 3 heures. Le devis s'élève à 800 € TTC.

Après échange et discussion, le conseil municipal :

- Accepte le devis de la compagnie « Horizon » d'un montant de 800€ pour une prestation le dimanche 13 juillet 2025.
- Charge Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
 En mairie, le 10/07/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Le Maire
Delphine BRUCHET

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 045-214503252-20250709-D2025_34-DE

